

ASA CENTAURE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{ere} COURSE DE COTE REGIONALE

De GREZIEU-LE-MARCHE

3 et 4 octobre 2026

Organisée par L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CENTAURE avec le concours de « VHC, le Club », la commune de Grézieu-Le-Marché et son comité des fêtes, l'écurie Haute Azergues.

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la montagne 2027 – coef. 2,
- Le Championnat de la Montagne de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2026
- Challenge 2026 ASA Centaure

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASA CENTAURE
Nom :	1ere course de côte de Grézieu-Le-Marché
Date :	3 - 4 octobre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France de la montagne 2027, coef 2 Championnats de la Ligue Rhône-Alpes
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	N° R46 en date du 15 juillet 2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 568 en date du 15 juillet 2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	TABARD Georges
Téléphone :	06 12 54 30 08
Mail :	georgestabardgti@gmail.com
Organisateur technique	
Nom :	REVERCHON Christian
Adresse :	Asa Centaure 15 rue de la mairie 69210 Lentilly
Téléphone :	06 74 26 91 96
Mail :	janireverchon@free.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme GUINAMARD Hélène	Licence n° 1598
Commissaires Sportifs	M. MORANGE Robert	Licence n° 1981
	M.BIGOURDAN Bruno	Licence n° 243696
Directeur de Course	M.BELLET Franck	Licence n° 43174
Directeur de Course Adjoint	M. CAETANO Sullivan	Licence n° 232714
Commissaire Technique responsable	M. BILLOUD Alain	Licence n° 13082
Commissaires Techniques adjoint	M. DEVIGNE Serge	Licence n° 236990
Commissaire Technique stagiaire	M. CHAPOLARD Jerome	Licence n° 97289
Commissaire Technique VHC, VHRS	M.CARRE Jean Claude	Licence n° 13049
Médecin responsable	M. LAYE Jean Marc	
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M DEMARD Roland	Licence n° 14035
	M. PILLOUX Gilles	Licence n° 175132
	M	Licence n°
Chargé de presse	M. PERRIER Emmanuel	Licence n° 259999

Chargé des Commissaires de route
Chronomètres

M. SOUVY Patrick
M. GUINAMARD Christophe
M. TABARD Stéphanie

Licence n° 236778
Licence n° 14571
Licence n° 154983

Responsable informatique/ Classements
Observateur

NC
M. VILLARD Louis Jean
Licence n° 12774

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	Mardi 29 septembre 2026 à 24 heures
Publication de la liste des engagés	Vendredi 2 octobre 2026 à 12 Heures
Vérifications administratives	Samedi 3 octobre 2026 de 15 h à 19 heures Salle du Cartay, rue du Cartay, à Grézieu-Le-Marché <i>Dimanche 4 octobre sur demande (7h à 7h30)</i> 06 12 54 30 08
Vérifications techniques	Samedi 3 octobre 2026 de 15 h 15 à 19 h 15 Devant la Salle du Cartay à Grézieu-Le-Marché <i>Dimanche 4 octobre sur demande (7h à 7h30)</i> 06 12 54 30 08
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dimanche 4 octobre 2026 à 8h
Briefing des commissaires	Dimanche 4 octobre à 7 h dans la salle du Cartay, rue du Cartay à Grézieu-Le-Marché
Essais non chronométrés	Dimanche 4 octobre à 8 h
Essais chronométrés	Dimanche 4 octobre à 9 h (à titre indicatif)
Briefing des pilotes	Samedi 3 octobre 2026 à 19h45 dans la salle du Cartay
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dimanche 4 octobre à l'issue des essais chronométrés ; Affichage par voie numérique
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Samedi 3 octobre 2026 à 18h45, salle du Cartay
Course	
1 ^{ère} montée	À partir de 10 h 30 (à titre indicatif)
2 ^{ème} montée	À partir de 13 heures (à titre indicatif)
3 ^{ème} montée	À partir de 14h30 (à titre indicatif)
4 ^{ème} montée	A l'issue de la 3e montée selon le temps disponible et décision du Directeur de course
Affichage des résultats provisoires	15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix	Dimanche 4 octobre, 30 mn après ouverture du parc fermé, dans la salle du Cartay
Remise des prix ainsi que des palmarès : "Les concurrents en seront informés par voie électronique" et/ou par affichage	Les récompenses seront envoyées par virement bancaire (fournir son RIB aux vérif. Adm.)

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par voie numérique ou /et affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : à la salle du Cartay, le samedi 3 octobre 2026 de 15 heures à 19 heures, *et exceptionnellement le dimanche 4 octobre 2026 sur demande et sur RV de 7h à 7h30 (Tél. 06.12.54.30.08)*

Vérifications techniques : devant la salle du Cartay le samedi 3 octobre 2026 de 15h15 à 19h15, *et exceptionnellement le dimanche 4 octobre 2026 sur demande et sur RV de 7h à 7h30 (Tél. 06.12.54.30.08)*

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : RC-AUTO

Adresse : 22 avenue du souvenir 42140 Chazelles-Sur-Lyon Tel : 04 77 94 27 89

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 4 octobre à 7h45 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement communiquée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus par voie électronique à partir de la parution du présent règlement : via le site internet FFSA : engagement.ffsa.org

ou via le site internet de l'ASA CENTAURE : <https://asacentaure.com/courses-de-lasa/course-de-cote-de-grezieu-le-marche-engagement-2026/>

Jusqu'au mardi 29 septembre 2026 à minuit.

- Les droits d'engagement sont fixés à **180 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et sont de 360€, pour ceux n'acceptant pas la publicité optionnelle de l'organisateur.
- Droits réduits à **160€** pour les licenciés de l'ASA Centaure (acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur).

MODALITES de REGLEMENT POUR TOUS

Pour être valables, les inscriptions devront obligatoirement être accompagnées des droits d'engagement, soit :

- Par CB. A la fin de votre inscription (FFSA ou site internet ASA Centaure) vous serez redirigé éventuellement vers le service HelloAsso (agréé par la FFSA) qui gère les encaissements (le

versement d'une commission supplémentaire n'est pas obligatoire). Vous n'aurez qu'à suivre les étapes pour régler.

- Par Chèque à l'ordre de « ASA CENTAURE » **à adresser à** ASA Centaure 15 rue de la mairie 69210 Lentilly, en précisant bien le prénom et le nom du concurrent au dos du chèque.
- Par virement bancaire, en utilisant le RIB ci-dessous de « ASA CENTAURE » en précisant bien le nom et prénom du concurrent dans le libellé du virement :
IBAN : FR76 3000 3024 4700 0500 3385 913 / BIC : SOGEFRPP

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Si le véhicule n'appartient pas au pilote, celui-ci doit présenter une attestation du prêt du véhicule concerné.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre total des voitures admises est fixé à 120 pour les 3 épreuves

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Cf. document en annexe : Dispositions prises pour la sécurité et la tranquillité publique durant le déroulement de la course de côte de Grézieu-Le-Marché 2026

4.5P. ORDRE DE PASSAGE

Pour les essais et la course les concurrents VHRS partiront en 1^{er}, suivis des VHC et en dernier les Modernes

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle

Les publicités seront indiquées dans l'additif d'organisation

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Grézieu-Le-Marché se déroule sur la D 71, de La Brévenne jusqu'au cimetière de Grézieu-Le-Marché

La course se déroulera en 2, 3 ou 4 montées selon possibilités.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Sur la D 71 au niveau de la maison juste avant le croisement de la Côte Roman ; la zone de départ se situe à l'emplacement du camion de chronométrage-PC

Arrivée : Sur la D 71, juste devant l'entrée du cimetière.

Pente moyenne : 7 %

Longueur du parcours : 2 km

Modalités de retour au départ :

Parc de départ : 400 m avant la ligne de départ

Parc d'arrivée : après la ligne d'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Sur la D 71 entre Meys et Grézieu-Le-Marché

6.3P. FILE DE DEPART

Sur la D 71

Modalités d'accès au départ : l'accès se fera en convoi à partir du parc « concurrents »

6.4P. SIGNALISATION

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à partir de la salle du Cartay, sur la rue du Cartay tout le long du stade (coté zone de stationnement)

Les parcs concurrents seront accessibles le samedi 3 octobre 2026 à **partir de 14 heures**.

Les remorques devront être garées à un espace qui sera précisé dans un additif d'organisation, sauf exception pour les « remorques-ateliers ».

Pour les **véhicules d'assistance cela sera réduit à un seul véhicule** ; un autocollant dédié sera fourni au moment des vérifs administratives.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé *sur le parc « concurrent »*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les messages seront diffusés par **voie électronique à chaque concurrent**.

Des tableaux d'affichage complémentaires seront placés :

- à la salle du Cartay :

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents par voie électronique ou sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : à la salle du Cartay

Dès la fin des vérifications administratives de 8h30 jusqu'à la fin de l'épreuve

- **Téléphones permanence : n° 06.12.54.30.08 et n° 06 14 46 24 50**

Centre de secours le plus proche : · 07 61 56 83 08

Lieu : **SDMIS DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE**, 4 PLACE CHARLES DE GAULLE, 69590

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. CONFERENCE AUX COMMISSAIRES

La conférence aux commissaires et chefs de poste (briefing) aura lieu dans la salle du Cartay le dimanche 4 octobre 2026 à 7 heures.

La présence de tous les commissaires et chefs de poste y est obligatoire (feuille d'émargement).

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes aura lieu à la salle du Cartay le samedi 3 octobre à 19h 45.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire ;

Une fiche Briefing sera remise aux concurrents contre émargement lors des vérifications administratives

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des montées de course.

En cas d'ex-aequo le départage sera effectué par l'addition des deux meilleurs temps.

Classement définitif : à l'expiration du délai de réclamations.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au tableau d'affichage officiel (cf. article 6.7.P) et/ou pourront être diffusés sur le site internet de l'Asa Centaure.

Les classements Moderne seront établis ainsi :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe (séries A et B confondues)
- un classement par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 4 octobre 2026 à l'issue de l'épreuve, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

Lieu : Dans la salle du Cartay à Grézieu-Le-Marché.

Répartition des prix (règlement par virement bancaire) ; les prix sont cumulables.

	GENERAL Séries A et B CONFONDUES	CLASSES				
Nbre partants		1	2	3 à 6	7 à 10	+ de 10
1^{er}	270€	45€	90€	110€	150€	180€
2^{ème}	230€			60€	100€	130€
3^{ème}	190€				50€	80€
4^{ème}						50€

Classement féminin :

Si plus de 3 partantes :

- 1^{ère} 90€ une coupe et un bouquet
- 2^{ème} 60€ une coupe et un bouquet
- 3^{ème} 30€ une coupe et un bouquet

Des coupes seront remises aux commissaires par tirage au sort.